

Santé des non-fumeurs—Loi

M. Langdon: Je n'ai rien dit de la sorte.

M. Lewis: Il a dit: «Mon Dieu, je suis désavantagé. Je ne peux pas le trouver. Oh, je vois, il est là-bas sur le siège du député d'Oshawa».

A la page 2385 du hansard . . .

M. de Corneille: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. La présidence estime-t-elle que le débat actuel a un rapport quelconque avec le projet de loi?

M. Lewis: Je vous épargnerai la peine d'y répondre, madame la Présidente, parce que je n'ai pas envie d'embarrasser davantage le député. Le fait est que les députés de l'opposition avaient le Mémoire d'entente sous la main, dans leur bureau, et qu'ils n'ont pas pris le temps de le lire. Il est absurde de faire perdre du temps à la Chambre en prétendant qu'ils ne l'avaient pas dans leur bureau, et tous les députés le savent. En fait, le Mémoire d'entente a été cité par les deux chefs de l'opposition.

Je vous propose, madame la Présidente, puisqu'il est 16 heures, de mettre un terme au débat sur cette note charmante et instructive et de passer aux initiatives parlementaires. A propos, j'ai été outré de voir des députés du parti libéral essayer de refuser à une simple députée le droit . . .

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Ce ne sont que des bêtises et le député le sait.

• (1600)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[Français]

LA LOI SUR LA SANTÉ DES NON-FUMEURS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 20 novembre 1986, de la motion de M^{me} McDonald (Broadview—Greenwood): Que le projet de loi C-204, Loi régissant l'usage du tabac dans les lieux de travail fédéraux et les véhicules de transport en commun et modifiant la Loi sur les produits dangereux en ce qui concerne la publicité des cigarettes soit lu pour la deuxième fois et déferé à un comité législatif.

M. Gaston Isabelle (Hull—Aylmer): Madame la Présidente, il me fait plaisir de participer au débat sur le projet de loi de ma collègue de Broadview—Greenwood (M^{me} McDonald), le projet de loi C-204 qui est une Loi régissant l'usage du tabac dans les lieux de travail fédéraux et les véhicules de transport en commun, et modifiant la Loi sur les produits dangereux en ce qui concerne la publicité des cigarettes.

Madame la Présidente, je pense que c'est un sujet excessivement important et d'une grande actualité parce qu'on a démontré depuis déjà plusieurs années que la fumée du tabac—l'usage de la cigarette—est réellement nocive à la santé de tous les Canadiens.

Il faut se rappeler que dernièrement, je pense que c'était le 11 décembre 1986, le quotidien *The Ottawa Citizen* a révélé le résultat d'un sondage qui a été fait dans la région d'Ottawa—Hull, savoir si ceux qu'on interrogeait étaient intéressés à accepter le fait qu'on bannisse totalement la cigarette ou l'usage de la cigarette, l'usage du tabac dans les bureaux. A la

grande surprise de cette société qui a fait le sondage, 79 p. 100 ont appuyé de bannir l'usage de la cigarette dans leur lieu de travail.

Je sais fort bien que depuis longtemps, et comme médecin, nous avons toujours préconisé de bannir la cigarette, son usage surtout, dans les lieux publics. Depuis 1938, il s'est fait des études très importantes, d'ailleurs je crois qu'en France, en 1859, il y a déjà plus d'un siècle, on a fait certains rapports sur ceux qui mouraient des cancers de la lèvre et on s'est aperçu que sur 68 cas de cancer de la lèvre, 66 étaient des fumeurs de pipe ou de cigare. En 1938, je pense bien aussi que le professeur Pearl de l'Université John Hopkins a démontré hors de tout doute que l'indidence de mortalité était beaucoup plus grande chez ceux qui fumaient que chez ceux qui ne fumaient pas.

Il y a des études aussi, et on peut dire que l'ensemble des études qui ont été faites au Canada, en Grande-Bretagne et aux États-Unis ont démontré hors de tout doute que chez les hommes, les décès étaient, chez les fumeurs, en moyenne, 70 p. 100 plus élevés que chez les non-fumeurs.

En 1968-1969, j'ai eu le bonheur de présider le comité qui a étudié toute la question de l'usage du tabac et de la cigarette, et vous pouvez être assuré que c'est un rapport qui a eu un impact, je dirais, dans le monde entier, parce que nous avons été le premier pays à faire des études bien détaillées sur la nocivité de l'usage du tabac et de la cigarette.

Nous en sommes venus à plusieurs conclusions, quelques-unes ont été mises en place, comme l'abolition de certaines réclames à la radio, à la télévision et également aussi, sur les paquets de cigarettes, sur les cartouches de cigarettes, certaines précautions à prendre ont été inscrites pour les fumeurs qui continuaient à fumer.

A mon avis, s'il n'y a rien qui se fait dans ce domaine, on verra vers les années 2 000 une augmentation du cancer du poumon de 50 p. 100. Actuellement, le cancer du poumon est la cause principale de décès de toutes les personnes atteintes de cancer et a une influence exceptionnelle sur les artères coronaires, et ce qui est, soit dit en passant, une des premières causes principales de décès au Canada.

Il faut absolument—et je félicite ma collègue de Broadview—Greenwood (M^{me} McDonald) de la présentation de ce projet de loi parce qu'il est aussi important je pense bien de faire quelque chose pour cette affection, et je dis «affection» pour la simple raison que, si nous ne prenons pas les mesures nécessaires, la pollution de l'air dans les bureaux, dans les endroits publics, dans le transport en commun entraînera l'augmentation du cancer du poumon, comme je l'ai dit, de 50 p. 100.

Un phénomène assez curieux c'est que dans les recommandations du rapport que nous avons produit à la Chambre ici en 1968-1969, nous avons demandé à la population canadienne que ceux qui avaient un rôle d'exemple à jouer au Canada puissent le remplir. Cela comprenait bien sûr les parents en premier lieu, les enseignants, les médecins, les infirmières, enfin tous ceux qui de près ou de loin transigeaient avec le public. Et nous avons aussi, dans notre étude, trouvé des choses assez curieuses quand on parle du rôle exemplaire que doivent jouer certaines personnes au sujet de la cigarette.